

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION****N° 2023 – 073****Objet : Contrat pour une projection cinématographique, dans le cadre du festival
« Rêve de Montagnes » 2023, par YUKA FILMS.**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant que la commune organise du lundi 2 au vendredi 6 octobre 2023 un festival intitulé « Rêve de Montagnes »,

D É C I D E**ARTICLE 1 : DE CONCLURE** avec YUKA FILMS, domicilié au 515 route des Bossons, 74400 CHAMONIX, un contrat pour :

- la projection publique d'un film « ENCORDES », le lundi 2 octobre 2023 à 20h30.

ARTICLE 2 : DE REGLER le montant de la prestation conformément au devis fourni par le prestataire le 4 août 2023, soit 450,00 € HT.

Vétraz-Monthoux, le 06/09/2023

Le Maire,
Patrick ANTOINE

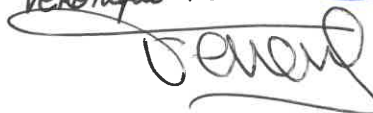
Pour le Maire,

L'Adjointe Déléguée

Véronique FENEL



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.